

**Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions**

**« Gestionnaire du Fonds chargé d'appuyer l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre, la gestion, le suivi et la clôture des activités du Fonds des Zones Industrielles Durables –FONZID-»**

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/LI-04/Compact\_PP-02**

Date de publication : **3 avril 2018**

Dernier délai de dépôt des propositions : **22 mai 2018**

N°	Questions	Réponses
1	<p><u>Performances Passées</u> - Dans la section 1 des critères d'évaluation vous marquez que les performances passées sont un critère, mais plus tard dans les termes de références vous exigez au moins 3 vérifications. Pourriez-vous clarifier si nous avons besoin de soumettre un certificat de performance passée pour toutes références ou uniquement 3 certificat et une vérification pour le reste des références? Et quel genre de certificats/vérifications sont acceptables?</p>	<p>Dans le Formulaire TECH-5A-Références du Consultant, il est mentionné que le Consultant est tenu de fournir <b>au moins trois</b> attestations de référence ou de bonne exécution (des contrats similaires) <b>dûment signées et vérifiables</b> qui confirment le type de travaux exécutés et la qualité de l'expérience professionnelle inscrite dans le formulaire TECH-4.</p> <p>Il est demandé à chaque Soumissionnaire de fournir des coordonnées valides pour chaque référence proposée (numéro de téléphone et adresse email valide et actuelle).</p>
2	<p><u>Nombres de subventions</u> – Selon vos recherches préliminaires pour le projet FONZID, quelle taille pensez-vous que les subventions seront? Une indication du nombre de subventions nous donnera une idée plus concrète pour notre plan de management.</p>	<p>A ce stade de la mise en place du Fonds, il est difficile de se prononcer sur le nombre de projets qui vont être financés. Ceci dépendra d'abord de l'intérêt des acteurs pour le Fonds et puis dans un deuxième temps de leurs capacités à répondre aux exigences du Fonds et aux critères d'évaluation pour pouvoir bénéficier du financement du FONZID.</p> <p>Comme le mentionne la demande de propositions (IC 12.2 (c)), le niveau d'effort est estimé à 295 hommes/mois pour la tranche de base, à 100 hommes/mois pour la tâche 13 et à 71 hommes/mois pour la tâche optionnelle (14).</p> <p>De même, comme indiqué au niveau des termes de références, le montant maximale d'une subvention par projet est de 5 millions de dollars.</p>

N°	Questions	Réponses
3	<p><u>Décaissement des subventions</u> - Qui est responsable pour le décaissement des subventions? Es ce que ce sera à travers le consultant ou directement de la MCC?</p>	<p>Comme décrit au niveau de la DP, le Consultant est tenu d'appuyer les bénéficiaires et l'Agence MCA-Morocco dans les demandes de décaissement des subventions. Ceci étant, les mécanismes de décaissement des Fonds et les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes (Agence MCA-Morocco, Gestionnaire du FONZID, MIICEN et Fiscal Agent de l'Agence) seront définis de façon précise au niveau du manuel de procédure du Fonds et des conventions de subventions qui seront signées avec les bénéficiaires du Fonds.</p> <p>En tout état de de cause, le Gestionnaire du Fonds ne sera pas responsable du décaissement des subventions.</p>
4	<p><u>Situations frauduleuses</u> - Nous avons un système de <i>due diligence</i> extrêmement efficace et sévère, mais dans le cas d'une situation frauduleuse, qui sera responsable financièrement?</p>	<p>La responsabilité financière est définie selon l'implication de chaque partie, au cas par cas. En règle générale est responsable toute partie ayant agi frauduleusement, participé et/ou facilité cette manœuvre frauduleuse.</p> <p>En tout état de cause, et à titre préventif, il convient de se conformer à la clause 3. des Instructions aux Consultants Pratiques de fraude et corruption et à la clause 24 des Conditions Générales du Contrat : Exigences contre la fraude et la corruption, concernant la politique de MCC pour prévenir, détecter et remédier à la fraude et la corruption lors des opérations MCC (« Politique AFC (Anti-Fraude et Corruption) de MCC »). Elle s'applique à tous les marchés publics et à tous les contrats impliquant le Financement MCC et se trouve sur le site web de MCC. La Politique AFC de MCC exige que les sociétés et entités recevant des fonds MCC reconnaissent la Politique AFC de MCC et certifient qu'ils ont des engagements et procédures acceptables en place afin de faire face aux risques de pratiques frauduleuses et de corruption.</p> <p>Toute entité recevant une attribution (y compris, sans y être limité, les contrats et les subventions) du Financement MCC d'une valeur équivalente de plus de 500 000 Dollars US est invitée à certifier qu'elle va adopter et mettre en place un code d'éthique des affaires et de conduite dans les quatre-vingt-dix (90) jours après l'attribution du Contrat. Une telle entité doit également inclure la substance de cette disposition dans des sous-traitances ayant une valeur équivalente supérieure à 500 000 Dollars US. Les informations concernant l'établissement</p>

N°	Questions	Réponses
		<p>d'éthique des affaires et les programmes de conduite peuvent être obtenues via de nombreuses sources, y compris mais sans s'y limiter :</p> <p><a href="http://www.oecd.org/corruption/Anti-CorruptionEthicsComplianceHandbook.pdf">http://www.oecd.org/corruption/Anti-CorruptionEthicsComplianceHandbook.pdf</a> ;</p> <p><a href="http://cctrends.cipe.org/anti-corruption-compliance-guide/">http://cctrends.cipe.org/anti-corruption-compliance-guide/</a></p>
5	<p>Dans le formulaire tech 5 A et 5B, il est stipulé que l'éligibilité des candidats est conditionnée par les références en projets similaires lancés par MCA ou références internationales. La question est: si le candidat ne dispose pas de telles références. Est-ce que c'est éliminatoire?</p>	<p>Il est stipulé que l'Agence MCA-Morocco considère, les performances passées du Consultant d'une part dans le cadre des contrats financés par MCC et d'autre part avec d'autres organisations internationales, comme un critère, dans l'évaluation de la proposition technique du consultant ainsi que la qualité des références sera prise en compte dans la notation technique finale, mais le fait que le candidat ne dispose pas de telles références n'est pas éliminatoire.</p>
6	<p>En ce qui concerne la capacité financière des candidats, selon votre planning de paiement du prestataire retenu, à quelle échéance est le premier acompte?</p>	<p>Prière de se référer à la page 105, paragraphe 4 : Durée d'exécution des tâches et paiement.</p> <p>L'échéance du premier acompte de 4% du montant de la tranche de base serait 1 mois + validation des livrables (5 jours ouvrables pour MCA-Morocco et les parties prenantes et 4 jours ouvrables intégration des commentaires par le Cabinet maximum), sans tenir compte des délais pour le paiement.</p>
7	<p>DPDP, Page 41, Critère d'évaluation, 1. Capacité organisationnelle : Expérience dans l'exécution de projets similaires, au point 3, il est demandé de prouver la « Performance antérieure dans la mise en œuvre de contrats sous financement d'organisations internationales telles que (MCC, USAID, ou la Banque Mondiale). » Veuillez bien clarifier s'il s'agit de partager des expériences seulement avec ces trois organisations internationales ou si d'autres peuvent être citées.</p>	<p>Voir Réponse 1 du PV de la réunion de pré-soumission</p>
8	<p>DPDP, Page 42, Critère d'évaluation, « Qualifications du personnel clé et composition de l'équipe », il est noté que pour le personnel clé (experts 2 et 3) :</p>	<p>Il est possible de proposer un ou plusieurs experts, mais pour pouvoir faire la comparaison des propositions par rapport aux autres soumissionnaires, seul le CV de l'expert de base, désigné par le Consultant sera évalué.</p>

N°	Questions	Réponses
	« Si le Consultant propose plus d'un CV pour ce poste, il désignera l'expert de base dont seul le CV sera évalué ». Qu'en est-il pour le Reste du Personnel ? Est-il possible de proposer plusieurs experts également ? Si oui, faut-il aussi proposer l'expert de base dont seul le CV sera évalué ?	Les experts supplémentaires seront évalués globalement comme une équipe et seront considérés dans l'organisation du Consultant.
9	DPDP, Page 42, Critère d'évaluation, « Qualifications du personnel clé et composition de l'équipe », il est noté que pour le personnel clé (experts 2 et 3) : « Si le Consultant propose plus d'un CV pour ce poste, il désignera l'expert de base dont seul le CV sera évalué ». Si un expert secondaire est présenté, est-ce que le Consultant doit aussi proposer son CV sous le format de la TECH 11, bien qu'il ne sera pas évalué ?	Oui.
10	Est-ce qu'un « sous-traitant » est considéré comme « associé » s'il travaille exclusivement avec le consultant chef de file?	Un « sous-traitant » n'est pas considéré comme « associé », même s'il travaille exclusivement avec le consultant chef de file.
11	Est-ce qu'un sous-traitant doit fournir le formulaire TECH 2A et les documents associés ?	Un sous-traitant ne fournit pas le formulaire TECH-2A et les documents associés.
12	Est-il possible de présenter l'expérience d'un sous-traitant sous le Formulaire TECH-4 s'il travaille exclusivement avec le consultant chef de file?	L'expérience d'un sous-traitant n'est pas considérée dans l'évaluation, par conséquent, elle ne sera pas présentée dans le Formulaire TECH-4.
13	Nous vous prions de bien vouloir clarifier comment est prévu en pratique la mise en œuvre de la communication. MCA-Morocco a-t-elle prévue qu'une agence de communication recrutée par MCA travaillera avec le Consultant pour la mise en œuvre du plan de communication ?	Voir Réponse 3 du PV de la réunion de pré-soumission
14	Le nombre de soumissionnaires et l'ampleur financière et technique des projets soumis varieront selon le résultat de l'appel à projets. Ainsi, l'activité de due diligence dépendra fortement de ce celui-ci. Veuillez clarifier si l'activité de due diligence (tâche 6) peut aussi être considérée comme assistance technique (tâche 13) et en conséquent	La tâche 6 est considérée dans le cadre de cette DP comme une tâche de base et par conséquent sera payée sur la base d'un montant forfaitaire, couvrant les tâches 1 à 10 et la tâche 12.  Dans ce cadre, il est à signaler que la due diligence qui sera assurée par le Gestionnaire du Fonds comprend également une évaluation des capacités des

N°	Questions	Réponses
	budgétée sous ses termes aux taux journaliers (explication donnée à la fin de la page 89 du dossier DP).	soumissionnaires en passation des marchés (voir avenant n°2 à la DP).
15	DPDP, p. 34: Il est indiqué que le MCA-Morocco paiera les frais liés à la logistique pour la convocation des membres du PSP pour les tâches 6 et 8. S'agit-il ici des frais de défraiements ainsi que des frais de per-diems ou de compensation éventuelle des membres ? Si non, est-ce au Consultant d'assurer les coûts de per-diems ou de compensation des membres du PSP ? Si oui, le MCA-Morocco suit-il une grille spécifique pour payer les per diems ou la compensation des membres du PSP ?	Comme indiqué au niveau de la DP les frais de logistique de convocation des membres du Panel au titre des tâches 6 et 8 incombent à l'Agence MCA-Morocco.
16	DPDP, p. 36: Veuillez bien clarifier si la négociation du coût de travail pour la tâche 13 se fera sur la base des taux journaliers fournis pour chaque expert du Consultant prévu de participer à la tâche 13 .	Selon la clause 26.4 des Instructions aux Consultants, les taux journaliers fournis pour chaque expert du Consultant prévu de participer à la tâche 13 ne peuvent pas être changés et ne seront pas négociables. Ces taux seront utilisés lorsque les niveaux d'effort de la tâche 13 seront définis.
17	DPDP, p. 101 : Pour la tâche 11 il est indiqué que le Gestionnaire du FONZID sera responsable de préparer et d'actualiser de manière continue les supports de communication et le contenu web ainsi que de mettre à jour le page web dédiée au FONZID. Veuillez bien clarifier comment est prévu en pratique la mise en œuvre de cette mise à jour, car sur la page 34 DPDP (IC 1.5) est indiqué que le MCA-Morocco couvrira les frais de communication, y inclus le site web et la conception de support de communication.	Le Gestionnaire du Fonds, comme explicité au niveau de la DP, sera chargé de l'élaboration du plan de communication et du contenu de tous les supports de communication en coordination avec les équipes de communication de l'Agence MCA-Morocco et du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique (MIICEN). De même il est chargé, de la fourniture du contenu nécessaire à l'alimentation des supports de communication, y compris l'actualisation continue du site Web, contenu que MCA-Morocco intégrera dans le site Web. Ceci étant, tous les frais liés à la logistique des événements sont à la charge de l'Agence MCA-Morocco tel que mentionné au niveau de la Clause IC 5.1 des Données Particulières de la Demande de propositions (DPDP)
18	DPDP, p. 111 : Les qualifications requises pour l'expert(e) environnemental et social indiquent au moins 8 années d'expérience pertinente dans la préparation, la mise en œuvre ou la supervision de l'exécution des plans d'actions de réinstallation. Est-il possible de proposer un expert(e) environnemental et social ayant moins	L'évaluation se fera sur la base de l'expert(e) environnemental et social.

N°	Questions	Réponses
	d'expérience dans le domaine de réinstallation, tant que l'aspect réinstallation est couvert par un autre expert ?	
19	Pourriez-vous nous clarifier un peu plus la relation opérationnelle entre le Grant Manager et le CEDFI?	Dans le cadre de cette prestation le CEDFI constitue le Maitre d'ouvrage chargé de la gestion du Contrat, de la supervision et de l'évaluation des performances du Gestionnaire du Fonds.
20	Pourriez-vous nous donner une idée sur la taille du budget que vous envisagé de ne pas dépasser via le schéma IDIQ?	Voir Réponse 5 du PV de la réunion de pré-soumission
21	Dans notre revue de plusieurs candidats pour des rôles différents, nous avons identifié des postulants qui sont extrêmement qualifiés professionnellement, au niveau régional, et localement au Maroc. Désormais leurs expériences, certains d'entre eux ne parlent pas l'Arabe. Dans une telle situation, est ce que vous accepterez un(e) assistant(e) pour faciliter la traduction? Nous demandons aussi cette question vue le succès de plusieurs de nos projets autour du monde avec le même modèle.	<p>La nécessité de la maîtrise de la langue arabe sera évaluée selon la fonction à occuper au sein de l'équipe. Par exemple, le spécialiste en communication devrait nécessairement maîtriser la langue arabe du fait qu'il sera amené à produire du contenu en langue arabe.</p> <p>Ceci étant, l'Agence MCA-Morocco ne supportera aucun coût additionnel de traduction.</p>
22	Sur le même sujet de notre dernière question, nous désirons savoir comment vous envisager évaluer les candidats vis-à-vis l'expérience professionnelle et l'éducation. Par exemple, dans le cas d'une variation minimale comme un bac+4 au lieu de bac+5, où le/la candidat(e) présente plusieurs années d'expérience professionnelle pertinente au projet, est ce que, et jusqu'à quel point, seriez-vous flexible au niveau de l'éducation?	Le personnel clés sera évalué en fonction des critères et points cités au niveau des pages 41 à 43 de la DP.